



Service Enfance

République Française

Commune de Villiers-sur-Orge

DÉCISION N° 2026-053

CONVENTION DE PARTENARIAT PROJET THEATRE Ecole A. MALRAUX

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2026-041 du 17 septembre 2026, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la convention de partenariat entre la commune de Villiers-sur-Orge et l'association Loisirs et Culture ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de soutenir le projet d'initiation au théâtre soumis par les enseignants de l'école André Malraux pour l'année 2025/2026.

CONSIDÉRANT que l'association Loisirs et Culture interviendra avec un encadrement compétent pour le bon déroulement du projet.

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'association Loisirs et Culture situé 6 rue Jean Jaurès 91700 VILLIERS SUR ORGE, pour 4 séances d'1h/d'1h30 d'initiation au théâtre pour 6 classes de l'école (entre le 11 mai et le 16 juin 2026).

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant de la prestation s'élève à 1080€ TTC pour 30h/36h d'initiation.

Article 3 :

DE SIGNER la convention de partenariat et tous les documents s'y rapportant.

Article 4 :

DE PAYER les dépenses sur le chapitre 011 du budget.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Villiers-sur-Orge, le 21 septembre 2026

Le Maire,

Gilles FRAYSSE



Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette décision sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par voie électronique sur www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE

6 rue Jean Jaurès – 91700 VILLIERS-SUR-ORGE – 01.69.51.71.00 – mairie@vso91.fr

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le



ID : 091-219106853-20260921-DC_2026_053-DE